



Règlement de dommages intérêts

Par **calinou**, le **15/11/2007** à **17:27**

Bonjour,
Lorsqu'un individu est condamné à de la prison ferme + sursis + amende et à verser des dommages intérêts aux parties civiles, que se passe-t-il s'il dit ne pas pouvoir payer l'ensemble des sommes dûes ?
Qu'est-ce qui est prioritaire ? Le paiement des amendes ou l'indemnisation des parties civiles ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **15/11/2007** à **17:36**

Bonjour.
C'est la paiement de l'amende qui est privilégiée..
toutefois, durant sa peine, le juge d'application des peines fait généralement attention à ce que le prévenu dédommage bien la victime.